

COVID-19

Après le 8, le 11 mai... Les salariés seront-ils envoyés au front sans bouclier ?



EDF

Mise en danger de la vie d'autrui ?

Comme les virus, les « doctrines » sur les moyens de protection mutent de jours en jours. L'efficacité des matériels évolue, semble-t-il, selon la gestion des stocks. Les discours des pouvoirs publics sont de moins en moins clairs sur un sujet pourtant très grave. FO ne validera pas des mesures qui ne permettent pas d'assurer la santé, et la sécurité des salariés.

Depuis le début de cette pandémie, FO exerce un contrôle social exigeant afin qu'EDF mette tout en œuvre pour assurer la santé, la sécurité et les conditions de travail de tous les salariés.

Or, nous constatons que les approximations et les zones d'ombre sur la manière dont va se dérouler le déconfinement sont très nombreuses.

Même chose concernant les mesures qui seront mises en œuvre afin de protéger la santé et la sécurité de tous dans un contexte beaucoup plus risqué que ne le laisse entendre les autorités.

Pas prêt à accepter n'importe quoi !

Un déconfinement progressif doit répondre à un principe de précaution impératif : garantir la santé de tous selon les connaissances scientifiques !

C'est pourquoi, nous n'accompagnerons pas n'importe quelles décisions, ni des pouvoirs publics, ni d'EDF, si nous estimons que celles-ci ne répondent pas à cet impératif.

NON au « mieux que rien » !

La gestion des mesures de protection est au centre de toutes les préoccupations depuis le début de cette crise. Si l'impréparation coupable du Gouvernement est flagrante, l'entreprise ne peut pas prendre à son tour des décisions qui seraient tout autant inadaptées et « coupables ».

Dans ce contexte « ubuesque », et face aux approximations des pouvoirs publics sur l'efficacité des différentes techniques, la question des **masques de protections**, est une vraie interrogation des salariés qui accentue l'anxiété déjà élevée.

FO n'est pas « expert en masques » mais il nous a semblé nécessaire de reprendre certaines caractéristiques qui sont assez claires.

Le masque « **FFP2** » vous protège et protège les autres.

Le masque « **chirurgical** » protège les autres si vous êtes porteur mais ne vous protège pas vraiment.

Le masque « **tissus/alternatifs** » peut protéger les autres ou vous-même, **mais sans aucune garantie car leur étanchéité n'est pas strictement avérée** et l'Afnor précise que ces modèles ne répondent pas à une norme

au sens strict du terme du fait de données scientifiques trop incomplètes. **Mais, comme certains le disent : « c'est mieux que rien » !**

Cette politique du « c'est mieux que rien » est sous la responsabilité des pouvoirs publics et des employeurs mais FO ne la validera pas !

	Masque chirurgical	Masque FFP2 ou FFP3 sans valve expiratoire	Masque FFP2 ou FFP3 avec valve expiratoire	Masque en Tissu « Grand public »	Echarpe	Masque OCOV* OUVRY*	Demi-masque Filtrant P2 ou P3 avec soupape expiratoire	Masque complet + Filtre P2 ou P3
Norme	NF EN 14683	EN 149	EN 149	AFNOR SPEC 576-001	Aucune	EN 1827	EN 405	NF EN 136 + EN 143/A1
Vous protège	Partiellement	OUI	OUI	Partiellement	Partiellement	OUI	OUI	OUI
Protège les autres	OUI	OUI	NON	OUI	Partiellement	OUI	NON	NON
Utilisation Hospitalière *	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Utilisation Professionnelle**	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Durée d'utilisation	+	+	+	++	++	+++	++	++
Réutilisation	NR	NR	NR	Lavable 5 fois min selon norme AFNOR	Lavable	Filtre lavable 20 fois puis changeable	R	R
Coût d'exploitation	Elevé	Elevé	Elevé	Economique	Economique	Economique	Très élevé	Très élevé
Production de déchets	Importante	Importante	Importante	Faible	Faible	Faible	Importante	Moyenne
Equipement de protection respiratoire	NON	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI

* utilisation hospitalière et primo-intervention secours après une étude rigoureuse du poste de travail pour choisir le protecteur adapté. Il est indispensable de consulter la notice du fabricant

** après une étude rigoureuse du poste de travail pour choisir le protecteur adapté. Il est indispensable de consulter la notice du fabricant.

La question des **tests de dépistage** reste, elle aussi, sans réponses claires et cela est tout à fait consternant pour un grand pays développé.

FO affirme sans détour qu'il est totalement irresponsable d'aborder un déconfinement sans pouvoir effectuer ces tests qui permettraient de ne pas propager davantage le virus en circonscrivant ceux qui sont malades, assurant ainsi aux salariés revenant sur site une meilleure protection.

Nous rappelons donc aux employeurs leur responsabilité et obligation de MOYENS en matière de protection des salariés. C'est bien lui qui sera tenu responsable d'éventuelles conséquences dommageables liées aux mesures décidées et mises en œuvre.

Pour FO, la priorité reste et restera votre santé et celle des vôtres, votre sécurité et vos conditions de travail !